

Pour commander votre dossier

› Les techniciens

Formation en électricité	Expérience Professionnelle		
	Tech.A	Tech.B	Tech.C
CAP ou équivalent	4 ans	7 ans*	15 ans*
Bac Pro. ou équivalent	2 ans	5 ans	12 ans*
BTS ou DUT ou équivalent	1 an	3 ans	6 ans
Ingénieur	/	/	1 an

Autres formations	Tech.A	Tech.B	Tech.C
	Autodidacte	4 ans ^{1*}	9 ans ^{1*}
Ingénieur dans une autre spécialité que l'électricité	/	1 an	2 ans

¹ à partir du moment où le technicien a obtenu en entreprise, au moins le niveau II.

* après stages qualifiants dans le domaine de l'électrotechnique à justifier.

› La classification

La classification est délivrée automatiquement sur la base des éléments déclarés dans le dossier de qualification. Elle est fonction des moyens humains employés à titre permanent au sein de l'entreprise pour exécuter les travaux :

Classe 1 : de 1 à 3 exécutants électriciens.

Classe 2 : de 4 à 10 exécutants électriciens.

Classe 3 : de 11 à 49 exécutants électriciens.

Classe 4 : 50 exécutants électriciens et plus.

Commandez votre dossier en remplissant et en nous retournant le bon de commande téléchargeable sur le site internet de QUALIFELEC rubrique « Rejoindre QUALIFELEC » ou par simple courrier en indiquant :

- votre raison sociale (ou nom et prénom) et dénomination commerciale;
- vos coordonnées;
- votre numéro de SIRET (14 chiffres);
- votre code NAF;
- l'indice de qualification demandé et les mentions souhaitées;
- la date et votre signature.

N'oubliez pas de joindre à votre envoi un chèque* pour frais de dossier.

Adressez votre demande à :

QUALIFELEC

109 rue Lemercier
75017 PARIS

* voir tarif en vigueur.

Pour plus de renseignements

www.qualifelec.fr

Renseignements par téléphone

au 01 53 06 65 20

ou par fax au 01 53 06 65 21

Qualification Électrotechnique

Quel indice choisir ?

Guide d'information à l'usage des entreprises



QUALIFELEC

ORGANISME DE QUALIFICATION DES ENTREPRISES
DE L'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

Association Loi 1901 créée en 1955
SIRET n° 308 091 586 000 39 - NAF 9411 Z



Indice E1

Réalisation



Indice E2

Étude et réalisation



Indice E3

Conception, étude et réalisation

➤ Présenter 6 références de réalisation en propre de moins de 3 ans

Réalisation de travaux d'installations d'équipements électriques, basse tension, dans les logements et les habitats individuels, les petits collectifs à usage résidentiel, les locaux à usage professionnel, les établissements recevant du public (limités à la 5ème catégorie), les emplacements extérieurs, parcs et jardins, etc.

➤ Employer à titre permanent :

- Un technicien de niveau A⁽¹⁾ : celui-ci peut être le chef d'entreprise.

➤ Posséder l'instrumentation permettant les mesures et contrôles suivants :

- mesure de terre ;
- contrôle universel ;
- test ou contrôle de déclenchement différentiel ;
- test ou contrôle de continuité ;
- test ou contrôle d'isolement.

➤ Présenter 6 références de réalisation en propre de moins de 3 ans

Étude et réalisation de travaux d'installations d'équipements électriques, basse ou haute tension, pour immeubles collectifs à usage résidentiel (services généraux et colonnes montantes), locaux à usage professionnel, établissements recevant du public (toutes catégories), emplacements extérieurs, parcs et jardins, locaux et emplacements à risques spéciaux, etc.

➤ Employer à titre permanent :

- Un technicien de niveau A⁽¹⁾.
- Un technicien de niveau B⁽¹⁾ : l'un des deux pouvant être le chef d'entreprise.

➤ Posséder l'instrumentation permettant les mesures et contrôles suivants :

- mesure de terre ;
- contrôle universel ;
- contrôle de déclenchement différentiel ;
- contrôle de continuité ;
- contrôle d'isolement.

➤ Présenter 6 références de réalisation en propre de moins de 3 ans

Conception, étude et réalisation, dans tous locaux et emplacements, de travaux d'installations d'équipements électriques tels que : substitution de source, traitement de la continuité et l'immunité des systèmes. La puissance distribuée ne doit pas être inférieure à 630 KVA.

➤ Employer à titre permanent :

- Deux techniciens de niveau B⁽¹⁾.
- Un technicien de niveau C⁽¹⁾ : l'un d'entre eux pouvant être le chef d'entreprise.

➤ Posséder l'instrumentation permettant les mesures et contrôles suivants :

- mesure de terre ;
- contrôle universel ;
- contrôle de déclenchement différentiel ;
- contrôle de continuité ;
- contrôle d'isolement ;
- contrôle de phases ;
- éclairage.

Indice EC (Ensembles complexes)

Cet indice n'est accessible qu'aux entreprises qualifiées E3. ⁽²⁾

Les mentions

en complément de la qualification E1, E2 ou E3, vous pouvez également demander les mentions suivantes : Automatismes, Chauffage (Électrique), Sécurité Électrique Habitat, Solaire Photovoltaïque et Contrôles et Mesures. ⁽²⁾